## Charte de bonne conduite « ETU-SKI » SUAPS 2022 – 2023

## Journées ski

**1. Droit** : Le casque sera obligatoire sur chaque journée (ski et le snow). La location sera possible dans le cadre de la location du pack matériel à tarif préférentiel, L’utilisation de son propre casque est bien sur conseillé si vous en possédez un.

Un tarif préférentiel de location vous sera proposé par le loueur sollicité et vous sera communiqué au moment des inscriptions.

**Devoir** : Le port du casque est obligatoire pour TOUS, sur tous les temps de ski de la journée.

**2. Droit** : Il sera possible d’utiliser son matériel personnel, ou de louer avec des tarifs avantageux ski ou snowboard en le précisant lors de l’inscription.

**Devoir** : Chacun reste responsable du matériel loué individuellement et gère avec le loueur en cas de détérioration. Les paiement s’effectuerons sur place directement entre le loueur et l’étudiant.

**3. Droit** : Sur le temps de repas, chacun gère son temps comme il l’entend.

**Devoir** : Les règles classiques de courtoisie et de respect d’autrui s’appliquent en dehors du ski et les règles spécifiques sur les pistes dans la pratique du ski s’imposent tout au long de la journée.

**4. Droit** : Des groupes de niveaux seront mis en place afin d’optimiser les progrès de chacun. Il sera possible de changer de groupe après discussion avec les enseignants lors de la pause méridienne.

**Devoir** *:* **La ponctualité est obligatoire** pour favoriser le bon fonctionnement de tous les groupes, que ce soit sur l’horaire de départ mais aussi sur l’horaire de fin du ski ou tout autres temps spécifiques demandés par les enseignants responsables de la journée (restitution du matériel…)

En cas de manquements graves, des sanctions peuvent être prises par le responsable de la structure d’accueil, le directeur du SUAPS, l’Université, en accord avec les enseignants.

**Signature de la Charte de bonne conduite « ETU-SKI » SUAPS –JOURNEES 2023**